Mémoire sur le projet de carte Accès Longueuil

Demande de retrait du projet de carte et de frais pour les non résidents

Club Soccer de Longueuil

Stéphane Lamothe, président

29 octobre 2026

Position du club

Le Club Soccer de Longueuil demande à la Ville de retirer le projet qui obligerait ses membres à détenir une carte Accès Longueuil et qui imposerait des frais supplémentaires aux participants non résidents. Notre préoccupation porte autant sur les conséquences de ces frais que sur les démarches et les obligations administratives envisagées.

Ce mémoire expose les risques que le club anticipe à partir de son fonctionnement et de sa connaissance de ses membres. Puisque la mesure constitue un projet, les conséquences décrites ne sont pas des effets déjà observés. Elles justifient néanmoins une intervention avant sa mise en œuvre.

Une approche de perception de revenus dont les effets dépasseraient les non-résidents

Selon les modalités présentées au club, chaque membre devrait posséder une carte Accès Longueuil. Le CSL transmettrait périodiquement à la Ville la liste de ses membres et les numéros de carte correspondants. Les personnes non résidentes devraient payer les frais applicables directement à la bibliothèque.

La Ville présente cette approche comme une façon de réserver le bénéfice de la contribution des contribuables de Longueuil aux citoyens de Longueuil. Nous contestons la pertinence de cette approche lorsqu'elle s'applique au fonctionnement d'un club de soccer. Pour le CSL, le projet relève principalement d'une logique de perception de revenus. Son bénéfice pour les citoyens doit être confronté aux conséquences possibles sur les services sportifs dont ils profitent.

Le soccer fonctionne par échanges entre les municipalités. Des résidents de Longueuil jouent dans des clubs d'autres villes, tandis que des résidents de villes voisines jouent au CSL. Nous ne prétendons pas établir ici une égalité chiffrée entre ces mouvements. Nous soulignons plutôt que les échanges existent dans les deux sens et contribuent au fonctionnement des équipes.

Un joueur non résident peut permettre de compléter un effectif, de maintenir une équipe ou de contribuer aux revenus qui soutiennent l'offre jeunesse. Une lecture fondée uniquement sur son adresse risque de négliger les bénéfices de sa présence pour les membres de Longueuil.

Une barrière supplémentaire à l'inscription

L’accès aux activités sportives demande déjà aux familles de composer avec les coûts, les horaires, le transport et les démarches d’inscription. Pour certaines familles de milieux défavorisés, ces contraintes constituent un obstacle important.

L’obligation d’obtenir une carte à la bibliothèque ajouterait une étape distincte au parcours d’inscription. Même si la démarche peut sembler simple sur le plan administratif, elle demande du temps, un déplacement et une compréhension des exigences. Le renouvellement annuel décrit dans le projet ajouterait une obligation récurrente.

Nous craignons que cette étape retarde des inscriptions ou décourage certaines familles. Ce risque concerne également les jeunes de Longueuil, qui seraient soumis à la démarche même si les frais de non-résident ne les visent pas. Une politique destinée à protéger leurs intérêts pourrait ainsi compliquer leur accès au soccer.

La fragilisation des équipes seniors

Une partie importante de nos membres seniors sont d’anciens joueurs du CSL qui continuent de représenter le club après avoir déménagé à l’extérieur de Longueuil. Leur attachement repose sur un parcours sportif, des liens d’équipe et un sentiment d’appartenance qui dépassent leur adresse actuelle.

Des frais supplémentaires pourraient remettre en question leur participation. À titre illustratif, une somme de 150 dollars pourrait peser dans la décision d’un joueur de poursuivre ou d’abandonner son inscription. Ce montant constitue un exemple de discussion, et non un tarif confirmé du projet.

Le risque dépasse le départ individuel. Une équipe a besoin d’un effectif suffisant pour fonctionner. Plusieurs départs pourraient empêcher son maintien et priver aussi les joueurs résidents de Longueuil de leur équipe. Le club pourrait donc perdre davantage d’inscriptions que celles des seuls non-résidents directement touchés par les frais.

Des conséquences financières pour les activités jeunesse

Les revenus du secteur senior contribuent au financement des activités destinées aux jeunes. Les secteurs du club participent ainsi à un équilibre financier commun.

Le départ de joueurs seniors ou la disparition d’équipes réduirait cette contribution. L’ampleur de l’effet dépendrait des départs et des dépenses que le club pourrait effectivement éviter. Aucune estimation chiffrée de perte nette n’est avancée dans ce mémoire.

Le risque demeure toutefois concret : une diminution des ressources disponibles pourrait exercer une pression sur les tarifs jeunesse ou sur l’étendue des services offerts. Les enfants de Longueuil et leurs parents pourraient alors supporter une partie des conséquences d’une mesure visant initialement les non-résidents.

Un risque particulier pour la participation féminine

Nos effectifs féminins sont limités dans certaines catégories. La participation de joueuses non résidentes permet parfois de compléter les équipes et de maintenir une offre pour les filles de Longueuil.

Si des frais supplémentaires découragent ces joueuses, le club pourrait ne plus disposer du nombre nécessaire pour aligner certaines équipes. La conséquence toucherait tout l’effectif, y compris les joueuses résidentes qui souhaitent continuer au CSL.

La présence de joueuses de l'extérieur contribue donc directement à l'accès au soccer pour les filles de Longueuil. Une mesure qui réduit cette participation pourrait affaiblir une offre déjà difficile à maintenir dans certaines catégories.

La licence nationale et le parcours des joueurs

La licence nationale exige la présence d'équipes féminines dans toutes les catégories. La difficulté à maintenir ces équipes pourrait donc compromettre le maintien de cette licence pour le CSL.

Une perte de licence aurait des conséquences au-delà du secteur féminin. Des joueurs de haut niveau qui doivent évoluer dans un club détenant cette reconnaissance pour poursuivre leur parcours devraient se tourner vers d'autres organisations. Des jeunes résidents de Longueuil pourraient ainsi devoir quitter leur club.

Le risque concerne la continuité du développement sportif, la capacité du CSL à conserver ses joueurs et le rayonnement sportif de Longueuil. Le club ne présente pas la perte de licence comme une conséquence automatique des frais. Il souligne un enchaînement possible dont la gravité mérite d'être prise en compte.

Des activités entièrement financées sans aide municipale

Certaines ligues seniors hivernales sont entièrement financées par les participants, sans aide de la Ville, selon le fonctionnement décrit par le CSL.

L'application de frais de non-résident à ces activités soulève une question de cohérence. Lorsque les participants assument les coûts de l'activité sans soutien municipal, quel avantage financé par les contribuables cherche-t-on à compenser?

L'appartenance au club ne devrait pas suffire, à elle seule, à justifier l'application uniforme de frais à des activités dont les modalités de financement diffèrent. Cet enjeu renforce notre opposition au champ d'application envisagé.

Un système d'inscription incompatible avec le suivi demandé

Le système de gestion de la clientèle et des inscriptions fourni par Soccer Québec ne permet pas d'enregistrer le numéro de carte Accès Longueuil à l'inscription. Selon les démarches rapportées par le CSL, Soccer Québec ne permet pas l'ajout de cet élément dans son système.

Le club devrait donc organiser une collecte séparée et probablement financer un outil parallèle. Il faudrait associer chaque numéro au bon joueur, traiter les dossiers incomplets et préparer les transmissions périodiques à la Ville.

Cette exigence mobiliserait des ressources qui servent actuellement aux activités du club. Elle ajouterait des risques d'erreurs de rapprochement et de décalage entre les systèmes. Le coût du projet pour le milieu sportif comprendrait donc les frais demandés aux non-résidents ainsi que les ressources nécessaires à sa gestion.

Un suivi annuel difficile à assurer et des enjeux de confidentialité

La collecte initiale d'un numéro ne suffirait pas à garantir la validité du dossier dans le temps. Il faudrait également suivre le renouvellement annuel de la carte et les changements de résidence.

Notre système ne possède pas de fonctionnalité permettant de consigner ce renouvellement. Les adresses ne sont pas toujours actualisées et ne permettent pas de détecter systématiquement un déménagement. Le club devrait donc effectuer des vérifications et des relances récurrentes sans pouvoir déduire la situation réelle d'un membre à partir de son seul numéro de carte.

La création d'un registre parallèle ajouterait également des questions de confidentialité. Il faudrait préciser les renseignements nécessaires, les accès autorisés, les modalités de transmission et les durées de conservation. Le club soulève ces questions sans prétendre conclure ici à une illégalité du projet.

Deux pistes techniques aux limites importantes

Nous avons identifié deux pistes qui pourraient simplifier certaines démarches si la Ville maintenait son intention. Leur présentation ne constitue pas un appui au projet ni une acceptation des frais.

La première serait un portail fourni et géré par la Ville. Chaque membre pourrait y associer son numéro de passeport de joueur, soit son identifiant sportif, à son dossier municipal. Le club transmettrait les identifiants de ses membres. La Ville effectuerait le rapprochement, retournerait un statut de conformité et contacterait directement les personnes concernées pour les démarches et le paiement. La faisabilité et les modalités de partage des renseignements resteraient à établir.

La seconde serait l'application de frais dans Spordle selon l'adresse confirmée lors de l'inscription, sans exiger une carte Accès pour cette participation. Cette possibilité devrait être validée auprès du fournisseur, notamment pour la tarification, les exemptions éventuelles et la remise des sommes à la Ville.

Cette seconde piste supprimerait la démarche de carte pour les jeunes de Longueuil. Elle ne supprimerait toutefois pas le coût supplémentaire pour les non-résidents ni le risque de leur départ. Les conséquences sur les équipes seniors et féminines, les revenus du club et les tarifs jeunesse resteraient présentes.

Conclusion une demande de retrait

Le CSL demande à la Ville de Longueuil de retirer le projet présenté, incluant les frais envisagés pour les non-résidents dans le cadre de cette mesure.

Notre opposition repose sur les conséquences possibles pour les citoyens de Longueuil eux-mêmes : une inscription plus difficile, des équipes fragilisées, une pression sur le financement jeunesse et un risque pour le parcours de développement des joueurs.

La contribution d'un membre au club dépasse son lieu de résidence. Les échanges entre les villes permettent de maintenir des équipes et des services dont bénéficient les familles de Longueuil. Protéger les intérêts des contribuables exige de considérer ces bénéfices et les effets indirects d'une nouvelle tarification.

Simplifier la perception des frais ne résoudrait pas ces enjeux. Pour ces raisons, nous demandons l'abandon de cette mesure.

Stéphane Lamothe

Président
Club Soccer de Longueuil